Accord CE/Népal: accord de coopération

1995/0256(CNS) - 11/03/1996

La commission a adopté le rapport de M. Luciano PETTINARI approuvant l'accord de coopération entre la Communauté et le Royaume du Népal. Le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme est la base de la coopération entre les deux parties. L'accord a pour objectif la promotion des échanges et des investissements et le soutien au développement économique durable du Népal, ainsi que la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. En ce qui concerne la coopération au développement, il est fait référence à la promotion d'un développement économique durable et à la promotion du progrès social de la population. Autre caractéristique importante de l'accord: la coopération en matière d'énergie, dans le domaine de l'agriculture, l'amélioration de la qualité du niveau de vie des catégories les plus démunies de la population, la promotion de soins de santé primaires et le rôle des femmes.